

clergé. Que le clergé fasse son devoir et Dieu ne manquera point à sa parole de lui donner toutes ces choses par surcroît.

— C'est ce qui est en train de se passer en France ; à mesure que les allocations provisoires, données à regret par le gouvernement, diminuent et s'éteignent, la charité des fidèles se fait plus abondante et supplée à tous les besoins. On pourrait se demander si ce mouvement de charité sera durable, car on se lasse de tout, même des meilleures choses. Ici encore la réponse est aisée. Ce mouvement n'est point étayé sur des bases naturelles, mais sur les fondements surnaturels de la charité que Dieu met au cœur de ses fidèles, et dont, par sa grâce, il entretient soigneusement le feu. Pendant près de trois siècles les chrétiens ne se sont point lassés de mourir, ils ne se laisseront pas davantage de donner abondamment de quoi faire vivre prêtres et évêques.

— Le gouvernement français se débat dans un dilemme sans issue. S'étant vu, contre son attente, refuser les associations cultuelles qui étaient la chaîne jetée au cou de l'Église de France, il a conçu le dessein de la spolier ; et pour cela n'a point hésité à vouloir supprimer toutes les fondations pieuses, toutes les messes que des chrétiens s'étaient assuré à perpétuité pour eux et leurs descendants. Le Sénat n'a point cependant osé endosser une iniquité si flagrante, et a adouci le projet de loi que lui proposait le ministre de la justice. Le mot adouci est bien l'idée du gouvernement, mais le projet semble plus dangereux encore que celui imaginé par M. Briand. Il sauve une partie de ces fondations à condition que des associations mutuelles de prêtres, approuvées par l'État voudront les recueillir et en prendre la responsabilité. Ce ne sont pas des cultuelles, mais elles y ressemblent. Mais le pape s'est réservé la solution de cette question, et on ne connaît point encore ses décisions.